ACADÉMIE
DE REIMS
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat
Direction de la Performance et des Moyens

Division des examens et concours
DEC1-DNB/CFG Mél : dec1dnb@ac-reims.fr
Affaire suivie par :
Nathalie GRUNENWALD : 03.26.05.99.55 (département de la Haute-Marne)
Séverine LEROUGE : 03.26.05.99.56 (département de la Marne)
Nathalie MERCIER : 03.26.05.99.53 (départements des Ardennes et de l'Aube)

CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE
EVALUATION DES CANDIDATS

⇒ Pour les candidats soumis à l'obligation scolaire, pour les candidats stagiaires de la formation professionnelle continue et les candidats scolarisés dans un établissement relevant du ministère de la justice

Sont pris en compte, les résultats obtenus à :
- l'évaluation de leurs acquis scolaires établie au cours de leur formation par leurs enseignants. Le niveau de maîtrise attendu pour chacune des composantes du premier domaine et pour chacun des quatre autres domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture doit être au moins égal à l'échelon « maitrise satisfaisante » de l'échelle de référence du cycle 3.

- une épreuve orale de 20 minutes qui prend appui sur un dossier préparé par le candidat et permet d'apprécier les aptitudes à la communication orale, aux relations sociales ainsi que la capacité à exposer son expérience personnelle et à se situer dans son environnement social ou professionnel.
Le dossier repose soit sur l'expérience professionnelle du candidat, soit sur l'un des parcours éducatifs qu'il a suivi (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé), notamment à l'occasion d'un ou plusieurs stages. Sa rédaction implique l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

⇒ Pour les candidats individuels

Sont pris en compte, les résultats obtenus à :
- une épreuve écrite de français d'une heure qui permet d'évaluer les connaissances et compétences qui sont sollicitées comme outils de pensée, de communication, d'expression et de travail. Elle est fondée sur un texte d'une vingtaine de lignes dactylographiées, traitant, dans une langue accessible, d'un problème concret. Cette épreuve comporte un exercice permettant d'apprécier si le candidat est capable de lire et de comprendre le texte proposé. Celui-ci sert également de point de départ à un court exercice d'expression.

- une épreuve écrite de mathématiques d'une heure qui permet d'évaluer les compétences travaillées en mathématiques : chercher, modéliser, représenter, calculer, raisonner et communiquer. Elle est constituée d'exercices à partir de documents ou situations en rapport avec la vie pratique.

- une épreuve orale de 20 minutes qui prend appui sur un dossier préparé par le candidat et permet d'apprécier les aptitudes à la communication orale, aux relations sociales ainsi que la capacité à exposer son expérience personnelle et à se situer dans son environnement social ou professionnel.
Le dossier repose soit sur l'expérience professionnelle du candidat, soit sur l'un des parcours éducatifs qu'il a suivi (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé), notamment à l'occasion d'un ou plusieurs stages. Sa rédaction implique l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Session de juin 2022